

APPEL À CANDIDATURES

**ATELIERS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE
ET CULTURELLE
2026/2027**

PROJET GRAND SITE DE FRANCE 'MARAIS DE BROUAGE'

**« HABITER LE MARAIS »
Approche artistique de la biodiversité**

CAHIER DES CHARGES

CONTEXTE ET ENJEUX

Projet Grand Site de France 'Marais de Brouage' et « Habiter le marais »

Depuis janvier 2016, la Communauté de communes du Bassin de Marennes (CCBM) et la Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan (CARO) sont engagées conjointement, dans le cadre d'une entente intercommunautaire, dans un projet ambitieux de gestion et de mise en valeur durable du marais de Brouage qui se traduit aujourd'hui dans le cadre d'une démarche Grand Site de France.

Au sein des axes de travail identifiés, les deux intercommunalités ont initié un volet pédagogique à travers un projet intitulé « Habiter le marais ». L'ambition globale de ce volet est de permettre aux élèves du territoire de s'approprier ce marais, de comprendre ses spécificités, les usages, les acteurs, les enjeux et quelques principes du développement durable. Des actions d'éducation artistique et culturelle co-conduites avec des associations environnementalistes sont ainsi proposées à l'ensemble des écoles situées dans ou à proximité du marais de Brouage.

Éducation artistique et culturelle

Depuis une dizaine d'années, la CARO et la CCBM se sont engagées dans des politiques d'éducation artistique et culturelle avec le Ministère de la Culture, l'Éducation Nationale et de Conseil Départemental de la Charente-Maritime.

Ces politiques reposent sur 3 piliers fondamentaux :

- La rencontre d'artistes, de leur univers, de leurs œuvres
- La connaissance d'esthétiques, de courants artistiques, de thèmes développés par les artistes...
- La pratique de disciplines artistiques, encadrées par des artistes, autour de leur univers de création

Dans ce contexte, les deux intercommunalités poursuivent leur projet de démocratisation et d'accès à la culture, en mettant en œuvre :

- des résidences de médiation d'artistes
- des accompagnements (financier, méthodologique, humain, logistique....) de porteurs de projets d'EAC
- des projets spécifiques collaboratifs et partenariaux
- des actions de formation.

« Habiter le marais » et ateliers de pratiques artistiques

Dans ce contexte de partenariat renforcé et de volonté partagée de développer la connaissance du marais et permettre l'accès à la culture, la CARO et la CCBM ont développé une action commune venant compléter par une approche artistique l'initiation naturaliste proposée aux élèves du marais de Brouage dans le cadre du projet pédagogique « Habiter le marais ». Des ateliers de pratique artistique interrogeant l'imaginaire et la relation au vivant dans les paysages de marais seront ainsi proposés aux écoles engagées dans « Habiter le marais ».

OBJECTIFS

Territoriaux :

- Amener les élèves à s'approprier le marais de Brouage
- Susciter un récit collectif auprès des jeunes habitants du marais de Brouage
- Accompagner les réflexions sur la mise en place du Projet Grand site sur le marais de Brouage et, à une échelle élargie, d'un Parc Naturel Régional des marais du littoral charentais

Culturels :

- Développer un projet d'actions pédagogiques et éducatives autour d'une esthétique artistique et culturelle
- Initier des enfants à une pratique artistique en lien avec les enjeux de préservation d'un espace naturel et d'une approche symbiotique de l'être humain avec le milieu
- Apporter une meilleure compréhension du processus de création
- Développer des relations entre différentes entités (structures / artistes / publics / territoires)

Artistiques :

- Compléter l'initiation naturaliste-territoriale par une approche artistique des enjeux environnementaux
- Soutenir le travail artistique
- Encourager et accompagner l'expression artistique des enfants
- Faire découvrir un univers artistique

PRÉSENTATION DU MARAIS DE BROUAGE -HISTOIRE ET PAYSAGE

Au sud de l'estuaire de la Charente, en bordure de l'Océan Atlantique et face à l'île d'Oléron s'étend une vaste zone d'anciens marais salicoles au cœur desquels se trouve la citadelle de Brouage, édifiée au XVII^e siècle, patrie de Champlain et ancien port de sel au pied duquel venait battre la mer.

Le marais de Brouage est issu de l'envasement progressif de l'ancien golfe de Saintonge. Les activités humaines qui s'y sont succédées durant plusieurs siècles ont progressivement façonné le paysage. Les marais salants ont été aménagés entre le XI^e et le XVII^e siècle. Suite à l'envasement de la baie, les salines ont été progressivement abandonnées puis reconverties en pâturages dès la seconde moitié du XVIII^e siècle, à la suite d'importants travaux d'assainissement dont résulte la configuration actuelle du territoire.

Aujourd'hui, avec une superficie d'environ 11 000 ha, le marais de Brouage est l'une des plus vastes zones humides du littoral charentais, rassemblant 8 000 ha de prairies valorisées par l'activité d'élevage extensif.

Le vaste panorama depuis le pied de la Tour de Broue (port salicole plus ancien situé au fond du golfe) est en dialogue avec la citadelle et les anciennes îles. Il permet d'apprécier la trame hydraulique ancienne bien préservée du marais à bosses et offre une variété de couleurs. On remarque aussi le mobilier et les cabanes pittoresques ainsi que l'absence de clôtures, les canaux en jouant le rôle. Le marais est limité au nord, à l'est et au sud par des coteaux souvent boisés (dessinant l'ancien rivage), qui donnent un écrin au site. Des hameaux et de belles fermes y sont installés.

Dans sa partie littorale, le site présente un paysage varié allant de la slikke au schorre enherbé ou aux marais ostréicoles voire dans certaine partie au continuum plage, dune, marais arrière-dunaire.

Outre l'intérêt esthétique de cet ensemble, l'importance biologique de la zone humide lui a valu d'être désignée site Natura 2000. Deux réserves naturelles sont également présentes sur le territoire.

La valeur de ce paysage singulier et remarquable du marais a par ailleurs été reconnue en 2011 par l'État qui a classé le site au titre de ses qualités pittoresques et historiques.

Si le marais de Brouage est perçu par la majorité des acteurs comme un "bien commun" où se superposent des héritages, des usages et des patrimoines très variés. Les usagers du marais constatent toutefois une déconnexion grandissante entre ce site d'exception et les nouveaux habitants peuplant les bourgs des communes de l'ancien golfe.

Pour ces nouveaux résidents, le marais de Brouage peut sembler difficile à appréhender avec toute la richesse de son histoire, la complexité de son fonctionnement et de ses enjeux. Il en devient un site que l'on traverse et non plus un site d'intérêt que l'on s'approprie au fur et à mesure des découvertes et rencontres.

Tout l'enjeu réside alors dans la mise en œuvre d'actions en faveur de l'appropriation de l'univers des marais et de ses patrimoines, mais aussi de l'ensemble des services éco systémiques qu'il garantit. Le projet pédagogique « Habiter le marais » contribue à répondre à cet enjeu.

DÉMARCHE

1. Ateliers de pratique artistique en lien avec les enjeux du milieu naturel

En association avec un acteur de l'éducation à l'environnement et en fonction de leurs spécificités, l'artiste propose des interventions auprès des classes en lien avec ses pratiques et sa démarche artistique.

Association IODDE CPIE Marennes Oléron Zachary Gaudin	<u>05 46 47 61 85</u> <u>zachary.gaudin@iodde.org</u>	Association d'éducation à l'environnement et au développement durable labellisée CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement), favorisant les partenariats constructifs entre les acteurs locaux, les élus et la population autour des thématiques du développement durable.
Curieuse de Nature - Julie Mérien	<u>07-59-67-59-37</u> <u>curieusedenature17@gmail.com</u>	Animatrice nature et patrimoine à Port-des-barques depuis plus de 20 ans qui propose des animations et actions de sensibilisation à l'environnement via des approches immersives, ainsi que de la pêche à pied et des visites guidées de l'Île Madame.
Réserve naturelle nationale de Moëze Oléron - LPO - Nathalie Bourret	<u>07 68 24 70 23</u> <u>nathalie.bourret@lpo.fr</u>	Véritable support pédagogique, la réserve offre de nombreuses possibilités pour appréhender le patrimoine naturel caractéristique du territoire et découvrir la biodiversité des marais littoraux et du littoral. Large panel d'actions pédagogiques (écosystèmes littoraux, ornithologie, migration animal, érosion...) destinées à tous les publics.
Réserve naturelle régionale de la Massonne - NE17 Sandra Laborde	<u>05 46 82 12 34 /</u> <u>07 81 22 05 01</u> <u>sandra.laborde@ne17.fr</u>	Au plus profond du marais de Brouage, cette réserve offre l'opportunité de découvrir la richesse biodiversité des zones humides, aujourd'hui devenue rare. Actions pédagogiques variées (faune, flore, paysage, art et nature...) destinées à tous les publics.
Syndicat mixte de Brouage Xavier Boulanger	<u>05 45 85 80 60</u> <u>xavier.boulanger@charente-maritime.fr</u>	Actions d'animations sur le patrimoine, l'histoire de l'ancien golfe de Saintonge, et l'environnement. Deux sites d'accueil - citadelle de Brouage et maison de Broue.
A dos de libellules	<u>adosdelibellule@hotmail.com</u> <u>06 19 40 86 75</u>	A Dos de Libellules est une association de découverte de la nature, avec des yeux à facettes, qui propose des jeux, explorations, promenades et créations, dehors ! Elle cherche à favoriser la reconnexion des individus à la nature, leur émerveillement et leur curiosité face aux plantes, animaux de la nature proche, commune.

Ces ateliers peuvent prendre plusieurs formes, complémentaires les unes des autres : sortie de terrain à l'approche naturaliste, session de travail en classe, atelier de création, visite d'un site, atelier en binôme artiste/association environnementale...

L'artiste retenu devra être en mesure de s'impliquer pleinement, de fédérer les élèves autour de sa présence, de s'ouvrir à une envie de « faire ensemble », de générer des échanges par la découverte du marais, les apports de connaissances sur ses enjeux, par la création, la diffusion et la pratique artistique. Et de coconstruire son projet avec l'équipe pédagogique et l'association environnementaliste.

Une qualité d'écoute et une aptitude à interagir avec un environnement social sont importantes.

2. Temps de valorisation collective

Les ateliers donneront lieu à des échanges, des débats, réflexions voire des productions, créations artistiques éventuelles autour du marais et de ses enjeux.

Afin de partager cette approche artistique des enjeux environnementaux auprès de l'ensemble des écoles et élèves du territoire, et de valoriser la démarche artistique et partenariale, un temps collectif (dont le format reste à préciser entre acteurs) pourrait être organisé.

Il présentera les apports pédagogiques amenés par cette double approche artistique et naturaliste.

DESCRIPTION DU PROJET

1. Public cible

Dans un souci d'équité et d'égalité, la CARO et la CCBM, en accord avec l'Éducation Nationale, ont choisi de proposer ce projet à des élèves de cycles I à III. Cette année, le lycée de la Mer et du Littoral de Bourcefranc-le-Chapus intégrera le dispositif. En effet, dès l'école maternelle les élèves explorent et observent le monde qui les entoure. Très vite ils apprennent à le questionner de manière plus précise, par une première démarche scientifique et réfléchie.

Ainsi, en proposant ce projet aux élèves de de la petite section au CM2 ainsi qu'aux élèves du lycée, la CARO et la CCBM souhaitent, par l'approche sensible du paysage en lien avec les attendus de l'Éducation Nationale, leur permettre de :

- construire des connaissances nécessaires pour décrire et comprendre le monde qui les entoure,
- développer leur capacité à raisonner,
- contribuer à leur formation de citoyens.

6 classes – dont une classe du lycée – seront ainsi sélectionnées par les collectivités et l'Éducation Nationale (environ 25 enfants par classe et 30/35 pour les lycéens).

2. Champs disciplinaires

Toutes les disciplines artistiques peuvent être envisagées pourvu qu'elles permettent de répondre aux objectifs de cet appel à projets :

- arts plastiques,
- spectacle vivant (musique, danse, théâtre, arts du cirque...),
- photographie
- cinéma et audiovisuel,
- arts numériques,
- littérature et philosophie,
- etc.

Une candidature peut résulter d'un croisement disciplinaire (collectif ou association de deux ou plusieurs candidats) dans la limite de l'enveloppe budgétaire.

Le projet présenté devra répondre aux 3 piliers de l'éducation artistique et culturelle : rencontre, connaissance et pratique.

3. Modalités d'intervention

- Une dotation de 110 heures est allouée à l'artiste. Ce volume horaire se décline comme suit :
 - 15 heures minimum de face à face pédagogique par classe engagée dans le projet, soit 90 heures de médiation (6 classes x 15h)
 - 20 heures maximum de préparation
- Un temps d'information envers les publics adultes (enseignants et associations d'éducation à l'environnement du territoire) et de repérage des lieux est à prévoir sur un ou plusieurs jours.
- Dates des interventions à définir sur l'année scolaire 2026-2027 en fonction des projets et de la disponibilité des artistes, de l'association environnementale et des classes engagées (*si besoin d'hébergement, une période de 10 créneaux d'une semaine de présence sur le territoire devra être définie à l'avance, cf. p8*).
- Le projet est mis en œuvre sur une période allant d'octobre 2026 à juin 2027 et se décompose en 3 phases :
 - Préparation : suite à sa sélection, l'artiste viendra en repérage sur le territoire afin de rencontrer les acteurs et co-construire le programme des ateliers dans le cadre de réunions de co-construction du projet avec les enseignantes et les structures d'éducation à l'environnement. Cette phase permettra donc de nourrir la réflexion et affiner la co-construction du projet.

- Ateliers : sur ce second temps plus long et qui peut être fractionné ou continu, l'artiste vient sur le territoire et met en œuvre, anime les ateliers de pratique artistique auprès des élèves.
- Valorisation collective éventuelle : auprès de l'ensemble des écoles du marais, en juin 2027 au plus tard.

Le planning définitif devra s'articuler avec les autres projets du territoire.

Un planning partagé devra également être mis en place d'un planning entre l'artiste, les enseignantes, les structures d'éducation à l'environnement et l'équipe de coordination.

Compte tenu de l'étendue du territoire, il est indispensable que l'artiste soit titulaire du permis B, mobile et autonome sur ses déplacements. La prise en charge de l'hébergement est possible si la construction du projet le nécessite.

ENGAGEMENTS DES PARTIES PRENANTES ET COORDINATION DU PROJET

1. Engagements de l'artiste

Cet appel à candidature porte sur une résidence de médiation. Dans cet objectif, l'artiste s'engage à :

- s'impliquer dans le projet d'ateliers dans l'objectif d'offrir aux élèves un contact privilégié et contribuer à leur appropriation du marais par une approche artistique et créative,
- associer les acteurs locaux à sa démarche, notamment :
 - les enseignants des 6 classes engagées dans le projet,
 - l'association environnementale que l'enseignant.e aura choisi pour le projet de sa classe (parmi la liste précitée) et qui participera au temps de préparation en classe.
- imaginer un projet réalisé avec les écoles pouvant être présenté lors de la valorisation collective,
- être mobile et autonome sur ses déplacements,
- justifier d'un statut social ou d'une structure administrative permettant d'émettre une facture toutes taxes comprises.

2. Engagements de la CARO et de la CCBM

La CARO et la CCBM prennent en charge la rémunération de l'artiste sous forme d'un forfait global TTC incluant :

- l'hébergement si besoin en gestion libre,
- les repas dans le cadre des actions d'animation,
- les déplacements sur les temps d'ateliers définis au préalable.

La CARO et la CCBM se chargent de mettre l'artiste en relation avec les publics définis dans le cadre du projet

La CARO et la CCBM s'engagent à valoriser le travail de l'artiste au moyen de supports de communication imprimés, numériques, audio, vidéo et photographiques

3. Équipe de coordination du projet

Zachary Gaudin, association IODDE	Coordinateur du projet Habiter le Marais Principal interlocuteur en phase de mise en œuvre Lien avec les classes et les structures EEDD
Ophélie Malais, chargée de mission action culturelle, CARO	Interlocutrice en phase de montage de projet
Antoine LAMBLIN, chargé de mission culture et coopération, CCBM	Interlocuteur en phase de montage de projet
Marion ALVAREZ, cheffe de projet Grand Site Marais de Brouage, CARO/CCBM	Coordnatrice globale du projet Habiter le Marais dans le cadre du Projet Grand Site En charge des aspects administratifs (convention, facturation) pour le projet

MODALITÉS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

1. Conditions financières

Le prix global et forfaitaire des prestations s'élèvera à 7 370 € TTC :

- Actions de médiation (90h x 67 €) : 6 030 €
- Préparation (20h x 67 €) : 1 340 €

Une enveloppe complémentaire de 950 € maximum pourra être mobilisée en cas de représentation de spectacle assortie aux parcours d'ateliers. Dans ce cas, un contrat de cession des droits de représentation de spectacle sera établi en complément de la convention pour le projet de médiation.

Une prise en charge de frais complémentaires s'ajoute au montant des prestations, à hauteur de 1000 € :

- Restauration : une prise en charge forfaitaire des repas est prévue à hauteur de 300 €.
- Déplacements : une prise en charge forfaitaire des déplacements domicile-lieux d'hébergement en résidence-écoles est prévue à hauteur de 700 €.

Les coûts d'hébergement seront en règle générale pris en charge directement par l'organisateur.

Par exception, si les circonstances le justifient et que les parties en conviennent, l'artiste pourra se faire rembourser des frais d'hébergement auprès de l'organisateur, à hauteur d'un montant maximal de 550 €.

Le règlement des prestations et des frais complémentaires sera effectué sur présentation de trois factures par mandat administratif :

- un premier acompte de 2000 € sera versé par la CARO à la signature du contrat,
- un deuxième acompte de 3000 € sera versé par la CARO en février 2027,
- et le solde (calculé en fonction de la réalisation effective de la représentation et des frais complémentaires restants) sera versé à l'issue des actions programmées.

Reste à charge de l'artiste les dépenses suivantes :

- Les frais relatifs au développement du projet
- Les frais de déplacements personnels (hors temps d'ateliers)
- Les repas en dehors des temps d'intervention
- Les communications téléphoniques
- Outils de travail personnels (ordinateur, imprimante...)

PRÉCISIONS : pour les artistes éloignés géographiquement demandant un logement sur place, nous vous remercions d'indiquer dans votre dossier une période de 10 créneaux d'une semaine de présence sur le territoire. Cela permettra à l'organisateur de préserver les logements sur ces créneaux. Les temps de présence définitifs seront ensuite établis entre l'artiste et les enseignant.es lors des réunions de co-construction.

2. Cadre juridique

Une convention tripartite sera signée entre l'artiste, la CARO et la CCBM définissant les conditions de mise en œuvre du projet et reprenant l'essentiel des clauses du présent cadre d'action.

Cette convention formalisera également les engagements des parties.

Un calendrier des actions sera construit entre l'artiste, la CARO et la CCBM et joint en annexe.

3. Calendrier prévisionnel

- Date limite d'envoi des candidatures : 5 juin 2026
- **Sélection des projets par le comité de validation, audition des artistes en présentiel ou visioconférence : 22 juin 2026**
- Signature de la convention après passage en conseils communautaires : septembre / octobre 2026
- 1^{ère} rencontre avec les enseignant.es et les acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD), choix des classes : fin septembre / octobre 2026
- Réunions préparatoires de repérage des sites et co-construction des projets avec les classes et les animateurs EEDD : octobre / novembre 2026
- Période des ateliers : hiver / printemps 2027

MODALITÉS DE CANDIDATURE ET DE SÉLECTION

1. Contenu de la candidature

L'appel à projet est ouvert aux artistes, collectif d'artistes ou compagnie professionnelles justifiant d'une production régulière et récente, et affiliés à une structure morale leur permettant de transmettre un n° de SIRET et d'émettre une facture toutes taxes comprises

Pour une implication efficace dans la relation avec tous les acteurs et partenaires, la maîtrise orale de la langue française est nécessaire.

Le dossier de candidature doit comprendre :

- Un projet d'éducation artistique et culturelle déclinant les propositions d'ateliers en réponse aux objectifs du présent appel à projet faisant apparaître les relations entre projet artistique, publics et territoire.
- Un dossier artistique présentant un ensemble d'œuvres représentatif de la démarche de création de l'artiste et témoignant de son expérience dans un projet participatif ainsi que les disciplines artistiques mises en œuvre avec visuels et dossier de presse le cas échéant
- Une note de présentation avec CV faisant état du parcours artistique et/ou professionnel de l'expérience en animation d'ateliers (notamment auprès du jeune public) par rapport à l'action culturelle et références de l'artiste ou des membres du collectif d'artistes intervenants.
- Une proposition de périodes de présence et d'intervention (repérage, interventions, temps de restitution).
- Les éventuels besoins en matériel et le coût estimé.

Les candidats préciseront les niveaux de classe visés par leur projet.

Dépôt de la candidature

Les éléments demandés seront transmis par voie électronique, en spécifiant « HABITER LE MARAIS - APPROCHE ARTISTIQUE DE LA BIODIVERSITÉ », au plus tard le :

5 juin 2026 - 17h

à

«culture.cooperation@bassin-de-marennes.com» et «o.malais@agglo-rochefortocean.fr»

MERCI D'ADRESSER VOTRE CANDIDATURE A CES DEUX ADRESSES

LE DOSSIER DE CANDIDATURE DOIT ÊTRE CONSTITUÉ D'UN SEUL DOCUMENT EN FORMAT PDF, ET ENVOYÉ EN PIÈCE JOINTE DE MAIL OU TÉLÉCHARGEABLE EN UNE FOIS SUR UN SERVEUR.

NB : Dans le cas où l'artiste souhaite enrichir cet envoi d'un DVD, d'un CD ou d'une clé USB pour les œuvres audiovisuelles, numériques et/ou sonores, il le précise dans son envoi électronique.

2. Modalités de sélection

Les candidatures seront soumises aux élus de l'Entente Intercommunautaire (CARO et CCBM) ainsi qu'éventuellement des personnalités qualifiées (représentants des écoles engagées, Inspection de l'Éducation Nationale). L'équipe de coordination validera les candidatures puis soumettra une présélection de 3 candidats au maximum aux élus. Celle-ci pourra donner lieu à un entretien individuel en présentiel ou visioconférence afin de choisir l'artiste ou le collectif.

La sélection des candidats s'effectuera sur la base des critères suivants, non classés et non pondérés :

- Cohérence des références avec le projet d'ateliers proposé, savoir-faire, expériences antérieures avec des publics jeunes, CV des porteurs de projet sur des projets similaires
- Pertinence de la proposition et de la démarche envisagée au regard du contexte et objectifs de l'appel à projet (projet pédagogique défendu)

Les candidats retenus et non retenus seront avertis par courriel.

La décision du jury sera communiquée début juillet 2026.

CONTACTS

Pour toutes questions relatives à l'appel à projet, merci de contacter :

Antoine Lamblin

culture.cooperation@bassin-de-marennes.com

Tél : 06 27 46 90 79

Ou

Ophélie MALAIS

o.malais@agglo-rochefortocean.fr

Tél : 06 75 40 80 90